

Examen de Rattrapage de Réglementations et Normes

(Durée : 1h30)

Questions :

- 1- Expliquer les termes suivants :(3pts)
 - Codification des normes
 - Le contrôle qualité.
- 2- Comment normaliser au niveau de la production documentaire, donnez quatre normalisations ? (4pts)
- 3- Citez les trois suggestions pour choisir un organisme de certification ?(3pts)
- 4- Donnez un organisme de normalisation connu à travers l'Algérie ? (0.5pts).
- 5- Quels sont les buts des opérations de codification ?(4pts)
- 6- Quelles sont les informations que porte le code tarifaire ?(4pts)
- 7- Que permet-on la classification des produits chimiques ? (2pts)

Bonne Chance

Corrigé type de Rattrapage de Réglemémentations et Normes

1- Expliquer les termes suivants : (3pts)

- Codification des normes

En droit la codification consiste à regrouper des textes normatifs de natures diverses dans des recueils concernant une matière donnée. Chacun de ces groupes devient un *code*.

La codification est l'action permettant de procéder à un classement organisé et structuré des textes normatifs en un seul volume, le code.

 Cette action obéit à une méthode rigoureuse précise et logique qui permet de retrouver tous les textes législatifs ou réglementaires en vigueur. Elle regroupe différentes opérations dont est chargé le Conseil supérieur de Codification .

2- Le contrôle qualité.

 Le contrôle qualité est un aspect de la gestion de la qualité. Le contrôle est une opération destinée à déterminer, avec des moyens appropriés, si le produit (y compris services, documents, code source) contrôlé est conforme ou non à ses spécifications ou exigences prétablies et incluant une décision d'acceptation, de rejet ou de rétouche.

2- Comment normaliser au niveau de la production documentaire, donnez quatre normalisations ? (4pts)

1. Tout texte de caractère original destiné à paraître dans un journal ou périodique scientifique et technique doit être accompagné d'un résumé dont la rédaction incombe à l'auteur lui-même.

2. Dans l'intérêt d'une normalisation internationale, le résumé doit être rédigé conformément aux règles et aux conseils rassemblés dans le Guide pour la rédaction des résumés d'auteurs élaboré, imprimé, distribué et périodiquement révisé par l'I. nesco

 3. Dans la rédaction du texte la syntaxe sera aussi simple que possible. Les mots utilisés devraient pouvoir être trouvés dans un dictionnaire courant. Quand cette exigence ne peut être satisfaite, l'auteur vérifiera que les néologismes qu'il compte utiliser appartiennent au vocabulaire scientifique et technique international.

4. Dans la rédaction du texte, on évitera l'omission de tout ou partie des méthodes employées ou de résultats significatifs. Si des considérations de propriété industrielle ou de sécurité amènent l'auteur à limiter les informations scientifiques qu'il désire publier sur le sujet dont il traite, le texte devra être présenté comme appartenant à la classe b) (publications provisoires ou notes initiales) et non comme appartenant à celle des « mémoires ». C'est là pour l'auteur scientifique une obligation morale absolue.

3- Citez les trois suggestions pour choisir un organisme de certification ? (3pts)

- (3)
- évaluer plusieurs organismes de certification;
 - chercher à savoir si l'organisme de certification met en œuvre la norme du CASCO appropriée;
 - demandez si l'organisme est accrédité. L'accréditation n'est pas obligatoire, un organisme qui n'est pas accrédité peut être parfaitement fiable.

4- Donnez un organisme de normalisation connu à travers l'Algérie ? (0,5pts).

(6,5) INAPI

5- Quels sont les buts des opérations de codification ? (4pts)

- de créer un document unique dans une matière du droit, le code, composé d'une partie législative et d'une ou plusieurs parties réglementaires ;
- de rassembler des normes dispersées, législatives ou réglementaires, coordonnées pour les rendre cohérentes et accessibles à travers un plan logique ;
- de clarifier le droit et de l'actualiser en abrogeant les textes obsolètes, incompatibles entre eux ou contraires à la constitution, aux engagements communautaires ou internationaux ;
- de mettre en évidence les lacunes ou les imperfections des textes et de préparer les réformes nécessaires.

6- Quelles sont les informations que porte le code tarifaire ? (4pts)

- (4)
- le taux des droits de douane et autres taxes à l'importation et à l'exportation;
 - l'application éventuelle de certaines mesures de protection;
 - les statistiques du commerce extérieur;
 - les formalités d'importation et d'exportation et d'autres exigences non tarifaires.

7- Que permet la classification des produits chimiques ? (2pts)

(2)

La classification permet d'identifier les dangers que peuvent présenter les produits chimiques du fait de leurs propriétés physico-chimiques, de leurs effets sur la santé et sur l'environnement. Beaucoup de prescriptions réglementaires concernant les produits chimiques dépendent de cette classification : par exemple, les règles de prévention du risque chimique ou les règles de mise sur le marché des substances. C'est également à partir de cette classification qu'est réalisé l'étiquetage.

Pv DE NOTES - RATTRAPAGEDépartement: Sciences et Technologie
Parcours:

Unité d'enseignement: UE découverte

Coefficient: 1,00

Crédit: 1,00

Responsable de la matière: BENBRAHIM ZEZZ

N°	Matricule	Nom	Prénoms	Contrôles et pondération(s) %		Exposé	Travail	Pratique	Soutien	Interv.	Autres	Chantiers	Concours	Notes, Avis	Passer au	Rattrapage	Note après
				1	2												
13	193603468	AMIRA	KAWANI TAYYIBA	100	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	04,50
14	1836039421	BERRIFI HAIL	KHEDIR FIDINI	100	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	04,50
15	1936036538	BRINIS	MOHAMED HAMZA	100	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	03,50
16	1836039424	GARROUFI	CHAIMA	100	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	03,50
17	1936034485	GHARIMA	AKRAM	100	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13,00
18	1936034538	HADJABD	CHAHNAZE	100	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	06,50
19	18360318622	KHALFA	WEFA	100	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	01,50
20	1836039882	KLAI	VOUSRA	100	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	02,50
21	1936040572	MAGOUI	KARIMA	100	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15,50
22	1936037062	REZGUI	ASMA	100	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	05,00
23	1936036742	SAOUDI	ILHAM	100	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	02,50
24	1936034205	SIAFI	MANAL	100	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	06,00
25	1936033834	ZERDOUNI	NOURIA	100	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	04,50

Date et si

le 14/07/2021